

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS DU 8 FÉVRIER 2021

À une séance ordinaire de conseil de la municipalité de Montcalm tenue à huis clos le 8 février 2021, à 20 heures, par voie de conférence virtuelle, étaient présents les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Pierre Bertrand	Suzanne Dyotte
Richard Pépin	Richard Tees	Huguette Drouin.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose.

Assiste également à la séance par voie de conférence virtuelle, Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2021

21-02-24

CONSIDÉRANT le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets adoptés qui prolongent cet état d'urgence sanitaire et suite à la conférence de presse du gouvernement du Québec du 6 janvier 2021 où le gouvernement a annoncé un confinement strict jusqu'au 8 février;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant les séances du conseil dont l'obligation de rendre publique toute séance, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence virtuelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu unanimement:

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence virtuelle;
- Que la séance sera enregistrée et diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Montcalm;
- Que l'enregistrement de la séance sera déposé sur le site Internet de la municipalité de Montcalm.

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire à huis clos ouverte.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

21-02-25

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 février 2021 tenue à huis clos et enregistrée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte via la page Facebook.

4 SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2020

21-02-26

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, informe que la municipalité de Montcalm recherche de jeunes volontaires pour la création d'une œuvre artistique de style graffiti de haut niveau sur le dossier du banc en bois créé par le sculpteur M. Tony Fortin sur le corridor aérobique, une annonce sera également faite via le bulletin électronique et la page Facebook de la municipalité.

Richard Tees, responsable de l'environnement et de l'urbanisme, fait mention que suite à la réunion concernant la présentation du nouveau schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides, l'adoption dudit plan se fera prochainement.

Steven Larose, maire, revient sur la nouvelle quant à l'abolition du service de police de la ville de Mont-Tremblant. Effectivement c'est la Sûreté du Québec dorénavant qui desservira l'ensemble des villes et des municipalités de la MRC des Laurentides. Montcalm qui était desservie par le poste de Sainte-Agathe-des-Monts sera maintenant desservie par le poste situé à Mont-Tremblant, ceci étant une excellente nouvelle pour la sécurité publique des citoyens.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

21-02-27

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois de janvier 2021, en vertu du règlement no 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 12 395.80 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

21-02-28

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 141 152.72 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- aux chèques n°: 119 à 124 et
- aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via AccèsD Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE - JANVIER		
	BELL CANADA	147.16 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	BELL MOBILITÉ	162.00 \$	SERVICES CELLULAIRES
	HYDRO-QUÉBEC	975.15 \$	ÉLECTRICITÉ BUREAU
	HYDRO-QUÉBEC	404.89 \$	ÉLECTRICITÉ GARAGE
	HYDRO-QUÉBEC	896.33 \$	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	502.89 \$	ÉLECTRICITÉ CASERNE/BIBLIO
	HYDRO-QUÉBEC	285.04 \$	ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE
	HYDRO-QUÉBEC	491.95 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	ULTRAMAR	100.19 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 156.52 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	1 632.96 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 802.74 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	3 958.12 \$	EMPLOYÉS ET MEMBRES DU CONSEIL
	ASSURANCE COLLECTIVE	396.56 \$	RETRAIT DIRECT
	ROBERT LÉGARÉ LTÉE	2 575.44 \$	CONTRAT D'ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR 2021
	PG SOLUTIONS	8 159.78 \$	CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN 2021
	GROUPE ULTIMA ASSURANCES	18 589.00 \$	LA MUTUELLE ASSURANCE GÉNÉRALE 2021
	TOTAL PAYÉ EN JANVIER	44 236.72 \$	
	À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER		
	• PAR CHÈQUE		
119	MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF	2 350.89 \$	TECHNICIENNE EN LOISIRS OCT. À DÉC.
120	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	816.75 \$	OUVERTURE DE DOSSIERS ET FRAIS ANNUEL 2021 - COUR MUNICIPALE
121	MUNICIPALITÉ D'ARUNDEL	8 200.00 \$	ENTENTE DÉNEIGEMENT CHEMIN BEAVEN
122	MUNICIPALITÉ D'ARUNDEL	5 813.30 \$	PREMIERS RÉPONDANTS - 1ER VERS.
123	OBV RPNS	994.21 \$	SECOND VERSEMENT - PDE LACS BEAVEN ET ROND
124	MARCHÉ HUBERDEAU	500.00 \$	BONS D'ÉPICERIE DE NOËL - GUIGNOLÉE 2020
	SOUS TOTAL DES CHÈQUES	18 675.15 \$	
	• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈSD		
	LABORATOIRE H2LAB BIO SERVICE	89.11 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	HAMSTER ROBERT LÉGARÉ	18.27 \$	PAPETERIE
	MRC DES LAURENTIDES	1 913.30 \$	CONSTATS, TÉLÉCOMMUNICATIONS, TÉLÉPHONES
	ADMQ	942.80 \$	RENOUVELLEMENT ANNUEL + FORMATION
	PG SOLUTIONS	9 181.49 \$	ACQUISITION ET INSTALLATION DE TERRITOIRE
	L'INFORMATION DU NORD	756.54 \$	2 AVIS PUBLICS
	IMPRIMERIE LÉONARD	501.29 \$	ENSEIGNES POUR LE SENTIER DE SKI DE FOND
	CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX	3 538.01 \$	CONTRIBUTION 2021
	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	347.22 \$	LOYER LAC PETIT LAC MARLOW - MERN
	RÉGIE INCENDIE NORD-OUEST LAURENTIDES	30 282.75 \$	QUOTE-PART 2021 - 1ER VERS.
	MÉNAGE TREMBLANT NET INC.	1 000.28 \$	ENTRETIEN MÉNAGER
	SIMAG INFORMATIQUE	43.12 \$	SUPPORT INFORMATIQUE À DISTANCE
	J.M. LÉONARD ÉLECTRICIEN INC.	1 957.10 \$	RELAMPAGE, ÉLECTRICIEN ET NACELLE
	ÉNERGIE SONIC INC.	401.48 \$	HUILE À CHAUFFAGE GARAGE HÔTEL DE VILLE
	JEAN-PHILIPPE ROBIDOUX	2 134.23 \$	HONORAIRES INSPECTEUR EN BÂTIMENT
	GILBERT P. MILLER & FILS	747.34 \$	4E VERS. DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS
	GILBERT P. MILLER & FILS	16 633.05 \$	4E VERS. DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD
	EXCAVATION D.M.O. INC.	6 438.60 \$	4E VERS. DÉNEIGEMENT DU SECTEUR VERDURE
	SOUS-TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE	77 075.98 \$	
	• VISA DESJARDINS		
	ZOOM	23.00 \$	PLATEFORME VIDÉO CONFÉRENCE - COVID 19
	FONDATION PALLIACCO	200.00 \$	DON - RANDONNÉE SOUS LES ÉTOILES 2021
	PUROLATOR	10.84 \$	ENVOIS ANALYSES D'EAU
	BUREAU EN GROS	35.37 \$	FOURNITURES DE BUREAU
	POSTE CANADA	895.66 \$	TIMBRES POUR LA TAXATION 2021
	SOUS-TOTAL VISA	1 164.87 \$	
	TOTAL À PAYER POUR FÉVRIER	96 916.00 \$	
	GRAND TOTAL DE LA LISTE	141 152.72 \$	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2021

21-02-29

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de janvier 2021.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2021 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

21-02-30

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent pour la municipalité de se prévaloir des dispositions contenues aux articles 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer dans un seul règlement les taux variés de la taxe foncière et de la tarification qui prévaudront au cours de l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé et présenté par Monsieur le maire Steven Larose lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 341-2021 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie, pour l'entretien du chemin Desjardins et pour les adresses réfléchissantes, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2021.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Une copie du présent règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

6.5 APPUI À LA COALITION SANTÉ LAURENTIDES

21-02-31

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'une importante étude réalisée récemment pour le compte du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides confirment l'inadéquation entre les besoins en santé et services sociaux de la population des Laurentides et les services offerts;

CONSIDÉRANT QUE la population des Laurentides a doublé en quatorze ans passant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, sans compter les villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs centaines de millions de dollars perpétue le déséquilibre et l'iniquité interrégionale;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides a porté, depuis fort longtemps, des revendications légitimes pour demander l'équité interrégionale et la fin du sous-financement chronique afin de bâtir un réseau de santé et de services sociaux accessible et efficient pour l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QU'actuellement seuls les hôpitaux de Saint-Jérôme, Saint-Eustache et Mont-Laurier verront dans le meilleur scénario leurs projets de modernisation se réaliser dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'aucune perspective de modernisation se dessine jusqu'à présent pour les centres hospitaliers de Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ) constitue le centre hospitalier régional pivot et que son manque d'espace se traduit par une difficulté à ajouter des nouveaux équipements spécialisés ou ultra-spécialisés et limite le développement de nouveaux secteurs d'activités nécessaires à toute la population laurentienne notamment le Centre Mère-Enfant et le Centre en Cancérologie;

CONSIDÉRANT QUE faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain;

CONSIDÉRANT QU'en juillet dernier, le Premier ministre du Québec, réitérait son soutien à la population des Laurentides de pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada en novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ;

CONSIDÉRANT QU'il est vital d'établir une vision intégrée et cohérente du système de santé laurentien en matière de couverture de soins et de modernisation des infrastructures hospitalières et offrir ainsi des services de santé auxquels est en droit de s'attendre la population des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le CPÉRL a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) visant la création d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels doivent pouvoir bénéficier la population des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande d'accélération des travaux de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'hôpital régional de Saint-Jérôme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- **D'APPUYER** la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix des élus de la municipalité de Montcalm à celle du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d'exiger le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides ainsi que le respect du calendrier d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme;
- **D'ENJOINDRE** les villes et municipalités locales de la MRC des Laurentides de soutenir par résolution la Coalition lors de leur premier conseil de 2021 et de prendre une part active à cette mobilisation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

21-02-32

6.6 RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021

CONSIDÉRANT QUE le prochain recensement de la population se déroulera en mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE depuis plus d'un siècle, la population canadienne s'appuie sur les données du recensement pour se renseigner sur l'évolution du pays et sur ce qui compte pour elle;

CONSIDÉRANT QUE nous nous fions tous aux tendances socioéconomiques clés et à l'analyse des données du recensement pour prendre d'importantes décisions qui ont une incidence directe sur nos familles, nos quartiers et nos entreprises;

CONSIDÉRANT QUE des données de recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité;

CONSIDÉRANT QUE les données du recensement auront une incidence directe pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics et la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'appuyer le Recensement de la population 2021 et d'encourager tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne en visitant le: www.recensement.gc.ca

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.7 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 21-01-17 - APPROBATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET MANDAT POUR ENCHÉRIR LORS DE LADITE VENTE

21-02-33

CONSIDÉRANT QUE deux dossiers se sont régularisés depuis l'adoption de la résolution 21-01-17, la municipalité de Montcalm retire les inscriptions suivantes de la liste:

MATRICULE	ANCIEN CADASTRE	LOT RÉNOVÉ	ADRESSE
2587-15-8955	01-LOT 18 P5 et 19 P1	5 864 590	545 Montée de Montcalm
3289-33-7473	R 03-LOT 44 D 43	5 866 067	Terrain rue de Neuchâtel

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'approuver le nouvel état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions:

MATRICULE	ANCIEN CADASTRE	LOT RÉNOVÉ	ADRESSE
2787-13-3608	R 01-LOT 26	5 864 751	Terrain Montée de Montcalm
3097-88-1702	R 08-LOT 32	5 864 503	Terrain Chemin du Lac-Earl Est
3288-12-9673	R 02-LOT 44 D 8	5 866 125	Terrain rue de Fribourg

- **QUE** ledit état soit transmis à nouveau à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

- **QUE** le directeur général ou la directrice générale adjointe, soit mandaté(e) à représenter la municipalité de Montcalm lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 6 mai 2021, afin d'encherir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.8 DÉCISIONS PRISES EN LIEN AVEC LA COVID-19

21-02-34

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement quant à une série d'assouplissements relativement certaines règles sanitaires à compter du 8 février, les commerces non essentiels et les bibliothèques pourront rouvrir leurs portes partout au Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité :

- D'entériner la décision de la direction générale quant à la réouverture des lieux publics suivants à partir du 8 février 2021:
 - L'accès complet à la bibliothèque;
 - L'accès complet au bureau de l'hôtel de ville;
- D'autoriser le directeur général à modifier en tout temps les accès des lieux selon les consignes en vigueur du gouvernement et de la Santé publique.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6.9 EMBAUCHE DE MONSIEUR JACQUES DESBIENS À TITRE DE RESPONSABLE DE LA VOIRIE ET INSPECTEUR

21-02-35

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Montcalm désire pourvoir au poste de responsable de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jacques Desbiens a posé sa candidature suite à l'affichage de poste;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jacques Desbiens a les connaissances et habiletés pour effectuer ce travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité :

- D'embaucher Monsieur Jacques Desbiens à temps partiel à titre de responsable de la voirie et inspecteur aux conditions suivantes :
 - Poste régulier à temps partiel à raison de 14 heures par semaine
 - Début de l'emploi le 15 février 2021;
 - Taux horaire de 29 \$;
 - Période de probation de six (6) mois.
- De déléguer le pouvoir d'inspection en voirie à Monsieur Jacques Desbiens dans le cadre de ses fonctions;

- De déléguer le pouvoir d'inspection en urbanisme à Monsieur Jacques Desbiens pour apporter un support à l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 339-1-2021 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT N° 339-2020 SUR LES ANIMAUX

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 339-1-2021 ayant pour objet de modifier le règlement N° 339-2020 sur les animaux.

Madame la conseillère Suzanne Dyotte dépose et présente le projet du règlement 339-1-2021 ayant pour objet de modifier le règlement N° 339-2020 sur les animaux.

Étant donné que la présente séance est tenue à huis clos, les copies du projet de règlement sont disponibles sur demande.

7.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 193-4-2021 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 193-2002 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE DIMINUER LES MARGES IMPOSÉES EN BORDURE D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ À HAUTE TENSION

21-02-36

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm est régie par le *Code municipal* et soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Montcalm a adopté le règlement de zonage portant le n° 193-2002;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage n° 193-2002 afin de diminuer les marges imposées en bordure d'une ligne de transport d'électricité à haute tension;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil du 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'en raison du décret d'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, et tel que prévu aux arrêtés ministériels numéro 2020-049 & 2020-074, l'assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement numéro 193-4-2021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 193-2002 afin de diminuer les marges imposées en bordure d'une ligne de transport d'électricité à haute tension.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

21-02-37

7.3 NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR RÉGLER LES MÉSENTENTES VISÉES À L'ARTICLE 36 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales prévoit que toute municipalité doit désigner une personne pour tenter de régler les mécontentes visées aux articles 36 et suivants de ladite loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que le conseil municipal désigne le directeur général en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales pour tenter de régler les mécontentes prévues aux articles 36 et suivants de cette même loi.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

7.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N° 192-1-2021 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 192-2002 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'AJOUTER LA NÉCESSITÉ D'UNE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS POUR LES LOTS DISTINCTS ISSUS DE LA RÉNOVATION CADASTRALE

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Richard Tees, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 192-1-2021 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats N° 192-2002 tel qu'amendé afin d'ajouter la nécessité d'une contribution pour fins de parcs pour les lots distincts issus de la rénovation cadastrale.

Monsieur le conseiller Richard Tees dépose et présente le projet du règlement 192-1-2021 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats N° 192-2002 tel qu'amendé afin d'ajouter la nécessité d'une contribution pour fins de parcs pour les lots distincts issus de la rénovation cadastrale.

Étant donné que la présente séance est tenue à huis clos, les copies du projet de règlement sont disponibles sur demande.

8. TRAVAUX PUBLICS S/O

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 OCTROI DE BOURSE POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

21-02-38

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la Politique de persévérance scolaire le 13 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette politique vise à valoriser davantage l'éducation et favoriser la persévérance scolaire de nos étudiants;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire (JPS) se déroulent du 15 février 2021 au 19 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm s'est engagée à remettre à tous les finissants ayant obtenu leur diplôme une bourse selon le niveau d'étude complété;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a reçu une demande et que les conditions mentionnées dans ladite politique sont respectées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'octroyer une bourse au montant de 400 \$ à Shanny Larose, diplômée niveau d'étude collégiale (DEC) dans le cadre de la Politique de persévérance scolaire et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Le maire Steven Larose déclare ses intérêts dans le présent dossier et s'est abstenu de participer aux délibérations.

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

S/O

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 APPROBATION DU BUDGET DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS POUR L'ANNÉE 2021

21-02-39

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente relatif au service de Premiers Répondants le comité intermunicipal doit établir, pour approbation en novembre, le montant du budget servant de base à la répartition des contributions financières pour chacune des municipalités parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le comité intermunicipal a établi un budget de 72 666.25 \$, lequel détermine la contribution de la municipalité de Montcalm à 23 252.20 \$ pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité participante à l'entente doit approuver par résolution ledit budget et transmettre une copie conforme de ladite résolution à chacune des municipalités participantes à l'entente soit : Arundel, Huberdeau et Barkmere;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier 2021 du service des Premiers Répondants au montant de 72 666.25 \$ est adopté, lequel prévoit le paiement d'une quote-part de 23 252.20 \$ pour la municipalité de Montcalm.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte via la page Facebook.

21-02-40

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 8 février 2021 tenue à huis clos et enregistrée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier

